



MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Séance du 14 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	20
Représentés	7

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze mars à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le sept mars deux mille vingt-cinq conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI VALENSI, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, J. GERARD, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, J.M. ARNAUD, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOULINGUEZ, M. RIBES, A. RUBIOLO, C. FREMY, G. BESSE, S. ROCHEZ.

Absents excusés : S. BOURAS représentée par D. BARBIER, V. PELLISSIER représentée par J. GERARD, M.L. VOLAND, M. CUTILLO représenté par J. LEVI-VALENSI, P. BUISSON BAUMELOU représenté par A.L. FALQUERO, M. SOONEKINDT représenté par G. SORBA, C. BARRIERE représentée par G. BESSE, C. MARTIN, J. PRUNARET représenté par S. ROCHEZ.

N° 2025-024

Subventions 2025
au Collège de
Rognes et à une
association

G. SORBA a été élu secrétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu la loi n°2014-856 sur l'économie sociale et solidaire,
Considération la Commission finances tenue le 10 mars 2025 au cours de laquelle a été étudiée la demande de subventions ci-dessous.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, les communes peuvent attribuer des subventions à des associations ou à un établissement scolaire présentant un intérêt communal.

Collège de Rognes

Le Collège de Rognes a sollicité une subvention de la Municipalité de 300 € pour une visite de la centrale thermique de Martigues et de 200 € pour une sortie au Festival de la bande dessinée d'Aix en Provence, toutes les deux le 24 avril.

Il est précisé que cette subvention concerne des élèves de Saint Cannat.

Association de lutte contre le cancer

Suite au décès de Charles POULIQUEN, conseiller municipal, des suites d'un cancer, il a été décidé d'apporter un soutien financier à une association œuvrant dans le domaine de la lutte contre le cancer.

En lien avec la famille de Charles POULIQUEN, il est proposé d'attribuer une subvention de 1.000 € à l'association les Etoiles de la mer (contre le glioblastome).

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE DE VOTER :**

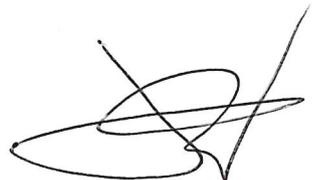
- Une subvention de 500 € à l'association du Collège les Garrigues, de Rognes, pour les sorties présentées ci-dessus.
- Une subvention de 1.000 € à l'association les Etoiles de la mer

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Guillaume SORBA

Le Maire,
Joël LEVI-VALENSI



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le 21 MARS 2025
Publié le : 21 MARS 2025